

91

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la communauté de communes de l'ATREBATIE**  
**Département du Pas de Calais**  
**Arrondissement d'Arras**

Nombre des membres  
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 23 juin à 20h00.

Nombre de membres  
Présents : 41

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Tincques sur convocation du 12 juin 2008.  
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres  
Votants : 41

Excusé ayant donné pouvoir : M. BECOURT ayant donné pouvoir à M. CARTON

**Objet de la délibération**  
**Schéma d'implantation éolien**

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le travail et l'historique des démarches engagés sur le Schéma Territorial Eolien. Il rappelle également les différents travaux réalisés notamment sur les impacts environnementaux ainsi que les analyses paysagères effectuées par des bureaux d'études qualifiés et indépendants.

Sur la base de ces éléments, un projet technique d'implantation a été réalisé à l'échelle de chacune des zones de développement éolien (ZDE).

Lors des trois dernières semaines, une présentation auprès de chacun des maires puis dans chacun des conseils municipaux concernés a été réalisée pour entendre et débattre avec des élus locaux des sensibilités locales et des prescriptions.

Monsieur le Président présente la carte générale des implantations potentielles, carte qui reprend par ailleurs les remarques ayant été formalisées par les administrations présentes lors de la réunion du Poléol (du 12 juin 2008).

A la demande du Président, Mademoiselle GOBIN, de la Société OSTWIND INTERNATIONAL, présente donc l'ensemble des simulations et implantations.

Après présentation et débats, Monsieur le Président propose :

- de valider le schéma d'implantation tel qu'il vient d'être présenté, intégrant le dépôt de permis de construire pour 27 machines,
- que ce dossier fasse l'objet d'un portage politique auprès des administrations.

Après échanges, les conseillers communautaires valident à l'unanimité :

- le schéma d'implantation présenté intégrant le dépôt de permis de construire pour 27 machines,
- le portage politique auprès des administrations compétentes

et autorisent le Président à engager l'ensemble des démarches permettant la bonne mise en œuvre de ces décisions.

La carte des implantations retenues par les conseillers communautaires sera jointe à la présente délibération.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales

Reçu le : - 2 JUIL. 2008



*Guillemant*

Acte rendu exécutoire ce jour  
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 30 juin 2008.

Le Président  
*Guillemant*  
62  
de l'ATREBATIE